

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-312 du 17 décembre 1976

portant nomination de Délégués Militaires
Provinciaux.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 75-44 du 21 Juillet 1975, portant création du Poste de Délégué Militaire Provincial ;
Sur Proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

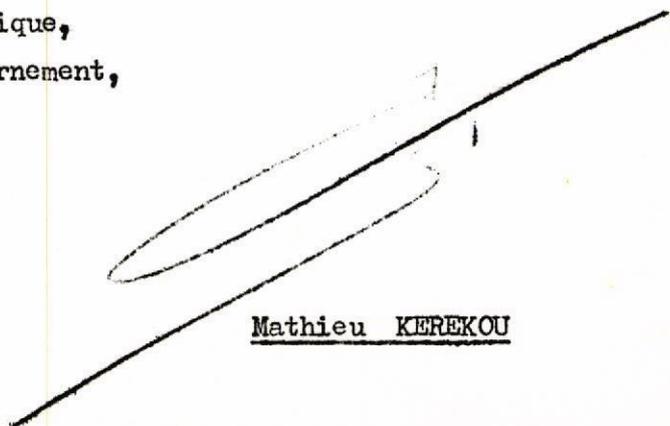
Article 1er. - Sont nommés :

- Délégué Militaire de la Province de l'Atlantique : Lieutenant-Colonel LAWANI Rafmi Issa
- Délégué Militaire de la Province du Zou : Camarade KOUKOUI Valère, Commissaire de Police Principal,

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 17 décembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Le Ministre délégué auprès du Président de la République
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation
Nationale,



Martin Dohou AZONHIHO

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 ETATS-MAJORS 12 MISON 6 PREFETS 2 INTERESSES
2 CAB.MIL 2 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-ONEPT 4 Gde Chanc. 1
DB-DCF-DC-Solde-DIM 5 Trésor 4 DI 4 DSP 4 DAPAT AU MISON 2 JORPB 1 BN 2
UNB-FSJEP 4.